

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 25 AVRIL 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 3

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 32/1529 :

Plan de Numérisation des écoles - Financement des 2 écoles en REP+: Michel DEBRE et Albert CAMUS

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, BELLON Stephen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. NASSIBOU Guilaine (par Madame ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur TEVANE Jean François), AGATHE Chantal (par Madame JETTER Régine).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, VALY Nazir, GUIEN Marie Claire, VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 avril 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 avril 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1529-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Affaire n°32/1529 : Plan de Numérisation des écoles - Financement des 2 écoles en REP+: Michel DEBRE et Albert CAMUS.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'afin d'accompagner les écoles publiques de la Ville dans l'accélération et la finalisation de leur transition numérique, **un Plan de Numérisation des Écoles a été validé en séance du 14 novembre 2022.**

Cette opération de numérisation vise à équiper les classes de cycles 2 et 3 des 17 écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire ⁺ (REP⁺) d'un équipement numérique normalisé tel que suit :

- un ordinateur fixe pour l'enseignant, associé à un vidéoprojecteur interactif, lui-même couplé à un tableau blanc et un visualiseur de documents.

- deux ordinateurs fixes, en fond de classe, destinés aux élèves, qui permettront un travail individualisé ou en petits groupes, ainsi que l'apprentissage de l'accès à l'Environnement Numérique de Travail.

- un accès réseau Haut Débit.

Les 11 premières écoles ont été numérisées en 2023, pour un coût de 2 008 218,05 € HT, sur lesquels une participation financière de l'Union Européenne au titre du plan de relance REACT UE – POE 2014-2020 a été obtenue à hauteur de 90 %.

La Ville étant éligible à la dotation de la politique de la ville (DPV), elle peut solliciter le concours financier de l'État sur « la réalisation de projet d'investissement dans les quartiers prioritaires et notamment les projets visant à faciliter le travail des professeurs ou l'équipement numérique des écoles ».

Au titre de la DPV 2023, la Ville a obtenu un financement de 181 937.60 € pour trois écoles supplémentaires actuellement en cours de numérisation pour un coût de 370 065,46 € HT.

Afin de poursuivre son plan de numérisation la Ville souhaite solliciter une participation financière DPV 2024 pour deux autres écoles qui seront numérisées en 2024 selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	20 200
Travaux de câblage des salles	153 000
Equipements Numériques	115 000
Total	288 200
Financements	
Dotation Politique de la Ville - 50 %	144 100
Commune - 50 %	144 100
Total	288 200

Les dépenses seront à engager sur le budget 2024, sous réserve de l'obtention du financement DPV.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le plan prévisionnel de financement ci-dessus,**
- **De l'AUTORISER à SOLLICITER la Dotation Politique de la Ville d'un montant de 144.100€ HT,**

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240425-32-1529-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

• **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

